AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -9-3-72 286044

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS

C. C. P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL 25 Francs

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DES TIGES DU COLZA

Les quelques journées chaudes de la fin du mois de Février ont provoqué la sortie des premiers adultes. Des captures parfois très nombreuses ont été observées dans les régions habituellement envahies par ce ravageur, notamment dans le Cher et dans l'Indre.

Jusqu'à présent, une intervention n'était pas justifiée compte-tenu du délai nécessaire pour la maturité sexuelle des femelles et du refroidissement réduisant l'activité des adultes déjà sortis.

Toutefois, le premier réchauffement va certainement provoquer de nouvelles apparitions d'adultes et le dépôt des premières pontes, les premières femelles sorties ayant atteint leur maturité sexuelle. D'autre part, les colzas arrivent maintenant au stade très sensible du début de la montaison.

En conséquence, un traitement est à envisager dans toutes les cultures où l'on aura constaté la présence de 1 à 2 insectes en moyenne par pied, dès que les conditions climatiques le permettront.

Parmi les produits homologués ou en autorisation provisoire de vente ce sont les PARATHIONS et le LINDANE qui demandent les températures les moins élevées.

CULTURES LEGUMIERES

RHIZOCTONE VIOLET SUR ASPERGE

Lorsque cette maladie est constatée dans une plantation aucune méthode de lutte ne peut être conseillée.

Par contre, la désinfection des griffes avant plantation est recommandée. Les griffes sont immergées pendant 15 minutes dans une solution d'eau de javel à raison de 0,250 l d'eau de javel du commerce (titrant 48°) par litre d'eau. Les griffes ainsi traitées doivent être rincées très abondamment pour éliminer l'excès de chlore. Ces conseils doivent être respectés scrupuleusement pour éviter toute phytotoxicité.

On évitera par ailleurs l'habillage des griffes, les plaies facilitant l'installation du Rhizoctone violet.

L'OIDIUM DES CUCURBITACEES

Cette maladie a fait l'objet de notre Bulletin technique n° 129 de Juin 1971. Elle est une des maladies les plus graves observées sur les cucurbitacées.

De nombreuses expérimentations réalisées au cours de ces dernières années ont permis de préciser quels sont les produits efficaces et leurs conditions d'emploi. C'est ainsi qu'au cours de 1971, des essais effectués par différentes circonscriptions phytosanitaires ont mis en évidence des risques graves de phytotoxicité à la suite de traitements au Thiabendazole. En conséquence, cette matière active n'est plus autorisée contre l'Oïdium des cucurbitacées.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P.1200

Les différents fongicides pouvant être employés contre l'Oïdium des cucurbitacées sont donc:

Le Bénomyl - Ce produit est actuellement en autorisation provisoire de vente à la dose de 15 g/hl ; il semble particulièrement intéressant contre les Oïdiums en cultures légumières. Il présente notamment l'intérêt de pouvoir traverser le limbe et d'être ainsi efficace sur les taches situées à la face inférieure des feuilles même s'il n'a été appliqué que sur la face supérieure. On conseille actuellement la dose de 15 g/hl lorsqu'il s'agit de traitements effectués après l'apparition de la maladie. Dans certains cas, le Bénomyl s'est montré inéfficace ; peut être s'agit-il d'un phénomène de résistance ou bien de l'inéfficacité de cette matière active à l'égard de un ou de plusieurs champignons responsables de l'Oïdium des Cucurbitacées.

Le Chinométhionate (anciennement Oxythioquinox) - La dose d'emploi est de 7,5 g de matière active par hectolitre d'eau. Cette matière active est peu phytotoxique et présente l'intérêt d'être également acaricide. Les essais faits au cours de ces dernières années ont montré qu'il était plus efficace en serre qu'en plein air. En réalisant un premier traitement approximativement au début de l'apparition des premières taches, on peut intervenir efficacement avec ce produit. Comme pour le Bénomyl, des cas d'échec sont constatés.

Le Dinocap - Cette matière active présente l'intérêt de pouvoir être utilisée par des températures supérieures à celles du Soufre ;en cultures légumières, en serre, ce produit s'est rarement montré phytotoxique malgré son utilisation par des températures de 30-35°. Le Dinocap n'est déconseillé en serre que lorsque l'on risque un séchage trop lent de la pulvérisation. La quantité de matière active à l'hectolitre recommandée est de 25 g mais, dans le cas d'application par température élevée, cette dose sera réduite. Ce produit est formulé en poudre pour bouillie et en poudre pour poudrage.

Le Drazoxolon - Ce produit, en autorisation provisoire de vente, est actuellement utilisé à la dose de 50 g/hl d'eau. Cette matière active est interdite pendant les 15 jours qui précèdent la récolte, ce qui limite son utilisation ; la récolte des Cucurbitacées étant échelonnée sur une période assez longue.

Le Méthylthiophanate - Ce nouveau produit, qui est en autorisation provisoire de vente à la dose de 50 g/hl, est d'une efficacité voisine de celle du Bénomyl.

Le Méthyrimol - En autorisation provisoire de vente à la dose de 10 g/hl (arrosage), ce produit présenterait une action intéressante contre les Oïdiums.

Le Soufre - Ce produit agit rapidement mais il peut être phytotoxique. Il faut éviter de l'utiliser si l'on craint des températures supérieures à 25-30°, d'autant plus que, par temps très chaud, les cucurbitacées, souffrant de la sécheresse, sont extrêmement sensibles aux brûlures. En cultures sous serres, il peut être utilisé par sublimation sur les tuyaux de chauffage ou dans des évaporateurs électriques spéciaux fonctionnant la nuit. Les Soufres sont présentés sous forme de soufre pour les poudrages ou de soufre micronisé pour l'emploi en pulvérisations à la dose maximum de 600 g de soufre par hectolitre d'eau.

Le Tétrachloroisophtalonitrile (T.C.P.N.) - Ce produit est actuellement en autorisation provisoire de vente à la dose de 225 g/hl. Il présente également l'intérêt de traverser le limbe des feuilles. Son utilisation est interdite durant les 15 jours qui précèdent la récolte.

Le Thiophanate - Cette matière active est actuellement en autorisation provisoire de vente et son efficacité semble comparable à celle du Bénomyl. Elle est actuellement conseillée à la dose de 50 g/hl. Cette matière active passe à travers le limbe des feuilles en protégeant ainsi la face opposée au traitement.

Quels que soient les produits employés, on recommande généralement des pulvérisations abondantes et de préférence les pulvérisations aux poudrages.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Centre"

G. BENAS